

Risques couverts	Formule 1 : DC / PTIA Formule 2 : DC / PTIA / ITT / ITP / IPT Formule 3 : DC / PTIA / ITT / ITP / IPP / IPT
Résidence fiscale	
Formule 1	Etre résident français ou expatrié
Formule 2 et 3 (et option Zen)	Etre résident français ou expatrié
Garantie Décès	
Limites d'âges	Adhésion: plus de 18 ans et moins de 79 ans Fin de garantie : 31/12 qui suit le 80 ^{ème} anniversaire
Garantie temporaire décès accidentel	Oui dans la limite de 60 jours pour un montant égal au capital assuré dans la limite de 300 000 euros
Garantie PTIA	
Limites d'âges	Adhésion : plus de 18 ans et moins de 64 ans Fin de garantie : 31/12 qui suit le 65 ^{ème} anniversaire
Garanties Incapacité (ITT / ITP)	
Limites d'âges	Adhésion : plus de 18 ans et moins de 64 ans Fin de garantie : 31/12 qui suit la mise à la retraite ou préretraite, et au plus tard au 31/12 qui suit le 67 ^{ème} anniversaire
Délai de franchise	Au choix : 30j - 60j - 90j - 120j - 180j
Type d'indemnité	Prestation forfaitaire : 5 000 € maximum
Couverture du mi-temps thérapeutique	Prise en charge de 50 % sur une durée maximale de 180 jours, selon franchise choisie
Couverture inactifs	Prise en charge de 100 % sur une durée maximale de 1 095 jours, franchise 90 jours
Couverture des affections dorsales / psychiatriques	Condition d'hospitalisation de 5 ou 9 jours, ou intervention chirurgicale Option ZEN : sans condition d'hospitalisation
Incapacité d'exercer	Sa profession ou demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
Garanties Invalidité (IPT / IPP)	
Limites d'âges	Adhésion : plus de 18 ans et moins de 64 ans Fin de garantie : 31/12 qui suit la mise à la retraite ou préretraite, et au plus tard au 31/12 qui suit le 67 ^{ème} anniversaire
Prise en charge	Entre 33% et 66% d'invalidité avec un minimum de 50% des mensualités, A partir de 66% d'invalidité, 100% des mensualités
Incapacité d'exercer	Sa profession